

Règlement du Concours de Nouvelles Aïcontis, Festival du Fantastique 2009

Article 1

L'Office de Tourisme du Pays de Collonges-la-Rouge organise un concours de nouvelles, dans le cadre d'Aïcontis, Festival du Fantastique du Pays de Collonges-la-Rouge.

Article 2

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique (ou groupe de personnes) n'ayant jamais publié ni roman, ni recueil de nouvelles (les nouvelles parues dans des journaux, revues et fanzines ou dans des ouvrages collectifs n'entrent pas dans cette catégorie). Les membres du jury, les organisateurs et les membres de leur famille ne sont pas autorisés à concourir. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale de participation.

Article 3

Les participants doivent écrire une nouvelle fantastique sur le thème des **Fées**.

Article 4

La nouvelle peut être collective.

Article 5

La nouvelle doit être inédite, se présenter sous la forme d'un manuscrit en langue française et comporter 5 pages. Elle sera dactylographiée (police classique, corps 12 ou 14) ou écrite à la main dans une écriture des plus LISIBLES.

Article 6

Les participants adresseront leur texte en 2 exemplaires avant le 30 juin 2009 (cachet de la Poste faisant foi) à l'Office de Tourisme du Pays de Collonges-la-Rouge - Avenue de l'Auvitrie - 19500 Meyssac.

Article 7

Le concours est anonyme. Aucune mention du nom ou d'un pseudonyme ne sera portée sur le manuscrit et tout signe distinctif entraînera l'annulation. Chaque participant portera sur le bulletin d'inscription figurant sur ce règlement ses nom, prénom, adresse, âge et téléphone EN LETTRE D'IMPRIMERIE, ainsi que le titre de sa nouvelle. Un numéro de participation sera attribué à chaque nouvelle par l'organisation.

Article 8

Les manuscrits ne seront pas rendus. Les participants ne peuvent envoyer qu'une seule nouvelle. Le seul fait de présenter sous leur nom une œuvre au concours implique de la part des participants qu'ils garantissent en être bien les auteurs.

Article 9

Les participants s'engagent à accepter que leurs noms et adresse soient cités et que leurs œuvres soient présentées et reproduites en tout lieu choisi par l'Office de Tourisme du Pays de Collonges-la-Rouge. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre. Ils ne pourront prétendre non plus à aucune indemnité quelconque si les nouvelles étaient perdues.

Article 10

Le concours distingue 3 catégories : 6^{ème}/5^{ème}, 4^{ème}/3^{ème} et Lycées (2^{nde}, 1^{ère}, Terminale).

Article 11

Un jury composé de professionnels et amateurs, sélectionnera les œuvres selon les critères suivants :

- Créativité,
- Originalité,
- Qualité de l'écriture.

Article 12

Toutes les nouvelles seront ouvertes simultanément par l'organisation en présence du Jury.

Article 13

La remise des prix aura lieu le dimanche 4 octobre 2009, à l'occasion d'Aïcontis, aux alentours de 17h30 à Noailhac (19).

Article 14

L'Office de Tourisme se réserve tout droit de modifier, d'annuler, de prolonger le concours sans formalité et sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 15

Tout participant s'engage à respecter en tous points les articles du présent règlement.